

Bureau de la réglementation, des titres et des élections  
Aff. suivie par : Mme Maria GOMES  
Tél : 04 88 17 81 16  
Mél : maria.gomes@vaucluse.gouv.fr

**Arrêté** n° DCL-BRTE-2020-034

**Portant nomination des membres aux commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
dans les communes pour le département de Vaucluse**

Le préfet de Vaucluse  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** Le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**Vu** Les propositions des maires des communes concernées ;

**Vu** Les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire d'Avignon le 21 août 2020 et la présidente du tribunal judiciaire de Carpentras le 21 septembre 2020 ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal;

**Sur** Proposition du secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés, pour une durée de trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés.

**Article 2:** Le secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse, et les maires des communes concernées sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et publié sur le portail internet des services de l'État de Vaucluse

A Avignon, le 6 octobre 2020

Pour le préfet,  
le secrétaire général,

  
Christian GUYARD